



**COMITÉ DE GESTION DU RÉGIME DES PENSIONS  
ÉLECTION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT**

**PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL**

1. L'article 4 du Statut du Régime des pensions de l'OMC (WT/L/282) prévoit l'établissement d'un Comité de gestion composé, entre autres, d'un membre et d'un suppléant élus par le Conseil général, chacun pour la durée restante du mandat actuel de trois ans, avec possibilité de renouvellement en 2023.
2. Le mandat du Président, des membres et des suppléants actuels du Comité de gestion arrive à expiration en juillet 2023.
3. Le 20 décembre 2021, une communication a été envoyée aux Chefs de délégations afin d'inviter des candidats à exprimer leur intérêt pour siéger au Comité de gestion au plus tard le vendredi 21 janvier 2022 avant l'heure de fermeture des bureaux. Un aperçu du mandat, incluant l'énumération des qualifications et qualités requises, était joint à cette communication. La communication contenait également les noms des membres et suppléants en exercice qui étaient disposés à continuer à siéger au Comité de gestion et à présenter leur candidature pour un nouveau mandat.
4. M. Jean-Marc Van Dril, Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC, a mené des consultations avec les personnes ayant exprimé un intérêt pour siéger au Comité au début du mois de février 2022.
5. Le 16 février 2022, dans une deuxième communication, il a fait part de sa disponibilité pour rencontrer les Membres désireux de discuter des candidatures ou du processus d'élection le 22 février 2022. À la suite de ces consultations, une liste de candidats a été identifiée.
6. J'informe les Membres que les candidats ci-après ont été identifiés pour une élection pour la durée restante du mandat actuel de trois ans:
  - Membre: Mme Wendy Teresa Goico Campagna (République dominicaine)
  - Suppléant: Mme Brigitte Lueth (Autriche)
7. Compte tenu de ce processus, j'ai l'intention de proposer à la réunion du Conseil général des 9 et 10 mai 2022 l'élection des personnes susmentionnées au Comité de gestion du Régime des pensions. J'invite les Membres qui souhaiteraient encore formuler des observations au sujet de cette proposition à me les faire parvenir pour le 28 avril 2022, avant la fermeture des bureaux.